

# **Procès verbal du conseil d'école du Mardi 9 Février 2021**

**Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues en visio-conférence**

**Tour de table :**

Présents :

**Représentant mairie :**

M.le Maire

Madame Gill , adjointe aux affaires scolaires / enfance et jeunesse

Monsieur Magnan, responsable Mairie pôle travaux

**DDEN ( Délégué départemental de l'éducation nationale):**

Madame Célaire

**Enseignants :**

Mesdames Olivier Christine, Balmain Chantal, Cauvin Pascale, Copeland Elisabeth, Monsieur Jean François Suc.

**Parents d'élèves élus :**

Mesdames Demory Jessica, Mme Tirano Sandra, Mme Chapeau Lucie, Mme Rumaux Marylou.

Excusés :

Mme Romano Florens Sylvie, parent d'élève élu

M.Bricourt, responsable service jeunesse

La séance s'ouvre à 18 heures par visio-conférence.

**1.Inscriptions et effectifs prévus pour la rentrée 2021 2022 :**

***Inscriptions***

Les inscriptions se font d'abord au Point Information Jeunesse (PIJ) de la Mairie à la Maison Pour Tous. Suite à cette inscription un certificat d'inscription est établi puis transmis au directeur qui prendra directement contact par mail ou par téléphone avec les nouveaux parents pour leur communiquer les informations indispensables pour la rentrée.

Le directeur rappelle que seuls les enfants nés en 2018 pourront être accueillis en petite section de maternelle c'est-à-dire les enfants qui ont ou qui auront trois ans dans l'année d'entrée en petite section.

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'opération « portes ouvertes » à l'école maternelle est annulée et les réunions avec les parents d'élèves organisées au sein de l'école selon un système de prise de RDV conduisant à un brassage important des personnes ne sont pas autorisées.

***Organisation de la rentrée scolaire pour les PS***

Au regard de la réglementation, les élèves sont accueillis dès le 1er jour de la rentrée aux heures d'ouverture de l'école soit 8h20.

A l'initiative du directeur, dans un souci de qualité de l'accueil des jeunes enfants, un dispositif de rentrée échelonné couplé avec une journée « portes ouvertes » le samedi matin est mise place depuis plusieurs années. Ce dispositif validé par l'IEN est permis grâce à la collaboration de la Mairie par la mise à disposition d'une personne supplémentaire pour ce jour particulier .

Cette année en raison de la situation sanitaire, ce dispositif a montré ses limites : absence de journée « portes ouvertes » l'an dernier, temps limité dans la classe le 1er jour pour éviter le brassage entre les parents, nécessité d'un accueil à l'extérieur des classes toujours dans un souci de limiter le brassage des personnes.

Aussi pour la rentrée prochaine, une demande de rentrée échelonnée sur 2 jours va être adressée à l'IEN pour accord et sous réserve de disposer d'une personne supplémentaire au portail de l'école pour les 2 jours( consignes Vigipirate). Cette demande de personnel municipal supplémentaire sur les 2 jours de rentrée va être demandée à la la Mairie.

Ce nouveau dispositif va permettre de disposer de plus de temps pour accueillir sereinement les nouveaux enfants et leurs parents.

En parallèle, une demande de mise en place sur le site de la mairie d'une visite virtuelle de l'école a été adressée début Février pour permettre aux parents de découvrir les différents espaces de l'école. Mardi 9 février matin, le directeur a rencontré M. Banck (service communication de la Mairie) pour un repérage des lieux et a attiré l'attention sur la problématique de la sécurité ( diffuser des informations sur le l'agencement des espaces intérieurs de l'école qui pourrait être utilisés par des personnes malveillantes). M. Banck va se rapprocher d'un prestataire pour obtenir un devis qui sera soumis ensuite à l'avis de la Mairie.

### ***Effectifs prévus pour la rentrée 2021/2022***

Pour la rentrée 2021/2022 sont prévus :

- PS 44 ( année 2018)
- MS 42 ( année 2017)
- GS 43 ( année 2016)

Soit un total de 129 enfants répartis sur 5 classes soit une moyenne de 26 élèves par classe  
Ces prévisions sont données à titre indicatif en s'appuyant sur les tables annuelles de naissance communiquées par la Mairie : 44 avis de naissances en 2018. En moyenne une dizaine d'enfants sont scolarisés à l'école privé de Camaret mais de nombreux logements se sont construits sur Camaret ce qui suppose l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants en âge d'aller à l'école. Aussi en tenant compte de ces éléments, pour la rentrée prochaine sont attendus 44 enfants en PS.

Rappel :

Une réunion s'est tenue avec la Mairie de Camaret en présence des 3 directeurs des écoles publiques le mardi 22 janvier 2019. Au cours de cette réunion, la Mairie nous a communiqué plusieurs informations :

- 27 constructions ont été validées en 2017 et qu'en 2018 ce sont 67 permis de construire qui ont été délivrés.
- une centaine de lots non encore ouverts à la construction ( viabilisés mais sans permis déposés) .
- l'installation de l'entreprise « comptoire de Mathilde » fin 2019 avec la création d'une cinquantaine d'emplois
- les terrains de la zone d'activité de Camaret ont tous été vendus
- la moyenne d'âge de la population camarétoise est de 40 ans.

### **2.Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS) :**

L'objectif du PPMS est de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels face à des situations de risques en attendant l'arrivée des secours ou le retour à la normale.

L'école maternelle peut être confrontée à des accidents majeurs d'origine naturelle (inondations...), technologique ( nuage toxique, explosion ) ou à des situations d'urgence particulières ( attentat / intrusion de personnes étrangères .....)

Parmi ces accidents majeurs d'origine technologique le risque nucléaire depuis la rentrée 2019 est reconnu car Camaret est désormais inclus dans l'aire du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Tricastin. Il s'agit de renforcer la protection des personnes face aux risques liés à l'existence de cette installation industrielle. Si de l'iode radioactif était rejeté dans l'environnement, la prise de comprimés en iode stable serait un des moyens efficaces de protection de la thyroïde. Ces comprimés (conservés de façon préventive) doivent être pris sur consigne du préfet. Un dépliant présentant les modalités de prise des comprimés et les 6 réflexes à adopter en cas d'accident nucléaire a été édité :

- se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement en salle de motricité ou dans le bâtiment annexe pour la classe 7)
- se tenir informé par radio
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- limiter ses communications téléphoniques
- prendre de l'iode sur instruction
- préparer une éventuelle évacuation

Pour informations :

- 2 comprimés pour les adultes et les jeunes de plus de 12 ans
- 1 comprimé pour les enfants de 3 à 12 ans

Nous disposons de boîtes de 10 comprimés d'iode stable dosés à 65 mg (date limite mars 2025)  
La Mairie avait fait une commande pour les ATSEM soit une boîte de comprimé supplémentaire.

Les dossiers PPMS actualisés précisant les plans de confinement et d'évacuation ont été envoyés à la Mairie et à la Police Municipale et à la Gendarmerie (Mme Terris, référente sécurité des écoles) le 15 Décembre 2020.

Dans cette période de Covid 19, les exercices de sécurité sont maintenus en privilégiant un scénario de confinement par classe et une évacuation prévoyant un espace suffisant entre les classes (exercice incendie).

Pour l'exercice accident majeur d'origine naturelle ou technologique, chaque enseignant gère individuellement sa classe (regroupent sur les bancs), prêt à être évacuer en cas de nécessité.

Pour l'exercice incendie, les élèves sont évacués par classe et une distance suffisante sera maintenue entre les classes.

Ces exercices seront effectués dans le courant de l'année.

Mme Célaire, Délégué départemental de l'éducation nationale, rappelle la nécessité de mettre en service une ligne téléphonique entre la cellule de crise (bureau de direction) et l'espace de confinement en contexte hors-COVID (salle de motricité regroupant tous les élèves de l'école) pour assurer la communication des informations. Cette demande a été formulée par le directeur lors des précédents conseils d'école. Jusqu'à présent, ce sont par téléphone potable personnel que les informations étaient échangées.

### **3.Projet d'école :**

#### **Activités pédagogiques complémentaires (APC) :**

Ces activités en plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sont proposées aux élèves des classes MS et GS .

Au sein de l'école maternelle, ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

27 élèves sont concernés pour cette période jusqu'aux vacances Février.

#### **Axes prioritaires du projet école :**

Le projet d'école comprend 2 axes prioritaires:

AXE 1	Améliorer la maîtrise du langage
-------	----------------------------------

AXE 2	Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
-------	--

Pour chaque axe, l'équipe enseignante a élaboré un programme d'action déclinable annuellement.

Axe 1: Améliorer la maîtrise du langage avec 4 actions:

- Exploitation de la BCD ( action suspendue suite au COVID)
- Activité de jardinage, support à la pratique des divers usages du langage oral
- Développer une culture littéraire commune autour des contes d'ici et d'ailleurs
- Liaison inter-cycle GS /CP ( action suspendue suite au COVID)

Axe 2: Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes avec 2 actions:

- Exploitation de jeux mathématiques
- Activité de jardinage, support à la résolution de problèmes

Dans le cadre de la convention avec la CCAOP, l'école maternelle bénéficie pour l'ensemble des classes d'un atelier du Naturoptère par année. L'an dernier, l'école n'a pas accueilli d'atelier suite au confinement. Aussi cette année, l'école va bénéficier de 2 interventions du Naturoptère dans les classes dans le respect du protocole sanitaire.

Jeudi 11mars, chaque classe va suivre un atelier du Naturoptère sur le thème « Qu'est-ce qu'un insecte ? ». Cette intervention est offerte par la CCAOP ( Communauté des communes Aygues Ouvèze en Provence). L'autre date d'intervention n'est pas encore définie.

Le carnaval sera organisé dans l'école dans le respect du protocole sanitaire le mardi 23 mars après-midi. Les parents seront informés par écrit des modalités retenues pour ce moment festif qui se fera par classe.

## **5. Questions des parents :**

### **Question autour de l'accueil des PS à la rentrée scolaire de septembre 2020:**

Des éléments de réponse ont été apportés dans la partie « *Organisation de la rentrée scolaire pour les PS* »

Concernant la rentrée scolaire précédente, un mail a été envoyé par le directeur aux nouveaux parents dès le mois de Juillet indiquant que toutes les informations étaient disponibles sur le tableau d'affichage à l'entrée de l'école. Malheureusement, le protocole sanitaire est en constante évolution et la veille de la rentrée de septembre 2020, les regroupements au sein de l'école ont été interdits. Il a alors fallu organiser la rentrée au pied levé. Le directeur a tenu à ce que les parents puissent quand même entrer dans les classes pour un temps d'échange, malgré le protocole. Il était toutefois impossible pour les parents de rester plus longtemps dans les classes.

### **Question autour de la composition des classes :**

Le directeur rappelle que la répartition des élèves dans les classes se fait uniquement sur des critères définis par l'équipe enseignante ( aucune demande des parents n'est prise en compte). Il y a plusieurs années, l'avis des familles était pris en compte dans la mesure du possible mais par suite d'abus, il a été convenu de revenir à des critères objectifs et non discutables.

Pour les PS, le critère de la date de naissance est retenu en veillant à l'équilibre garçons /filles. Les PS de début d'année sont accueillis dans la classe PS/MS.

Pour les autres classes, plusieurs critères entrent en compte : apprentissages, comportement et la date de naissance, comme indicateur du développement de l'enfant.

Concernant les effectifs chargés ( 26 à 27 élèves par classe), les classes de maternelle peuvent accueillir jusqu'à 30 élèves. Aussi, Les effectifs sont encore dans la norme et ne dépendent pas du directeur ou des enseignants.

### **Question autour de l'absence d'un enseignant :**

M.Suc rappelle qu'en cas d'absence d'un enseignant le matin, l'Inspection de l'éducation nationale est prévenue et dans la mesure du possible envoie un remplaçant. Cette information nous est communiquée le plus rapidement possible pour diffusion auprès des parents concernés. Les enfants sont accueillis à l'école en cas de non remplacement de l'enseignant absent et sont répartis dans les autres classes ce qui augmente fortement les effectifs des autres classes et impacte leur fonctionnement. Dans ces conditions exceptionnelles et en raison de la situation sanitaire ( limiter les échanges entre enfants de classes différentes) certaines familles choisissent de garder leur enfant à la maison ce jour-là sachant que les autres jours le remplacement est assuré.

Le directeur, étant lui même enseignant de sa classe doit assurer l'accueil de ses propres élèves et ne peut rester au portail pour informer les parents du remplacement effectif ou non de l'enseignant absent.

### **Question autour de la communication école / parents élèves :**

Plusieurs outils de communication sont mis en place :

- un affichage au portail de l'école et à la porte de la classe
- le cahier de liaison de l'enfant
- l'appel téléphonique (N° école 09 71 21 46 79) qui constitue le moyen de communication à privilégier
- échange à la porte de classe aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école
- entretien sur RDV avec l'enseignant de la classe ou le directeur de l'école
- équipe éducative ou de suivi ( enfant en situation de handicap) qui réunit les parents et l'ensemble des professionnels qui concourent à la réussite scolaire de l'élève
- carnet de suivi des apprentissages remis 2 fois dans l'année

Avec le confinement mis en place le 16 mars 2020, un mode de communication par mail a été mis en place avec les parents d'élèves pour assurer la continuité pédagogique ( enseignant) et la continuité administrative assurée par le directeur ( en particulier la communication des informations de rentrée scolaire pour les nouveaux parents). Ce mode de communication par mail sera utilisé si de nouveau une fermeture d'école ou de classe était décidée. Le téléphone constitue le moyen de communication à privilégier dans toutes les autres situations.

### **Question autour de la photo de classe :**

Les 3 directeurs des écoles publiques de Camaret se sont entendus, après échanges sur les différents devis proposés par plusieurs photographes, sur le choix du photographe camarétois Mme Neron Laure qui intervient déjà à la crèche municipale pour les photos des enfants. Les parents seront informés par le cahier de liaison de la venue du photographe au mois de Mars.

Une autorisation parentale sera d'abord demandée.

### **Question autour du carnaval à l'école:**

La date du 23 mars a été arrêtée. Malgré le contexte sanitaire, les élèves pourront fêter le carnaval par classe. Les parents seront informés par le cahier de liaison des modalités retenues par classe.

### **Question autour de l' « agressivité » constatée entre les enfants selon certaines familles :**

Il y a toujours eu des enfants plus agités mais il est évident que le contexte sanitaire favorise cette situation. Les enseignants sont vigilants sur le comportement des enfants en continu à la fois dans la classe et dans la cour de récréation. Chaque enseignant avec l'ATSEM rattachée à la classe assure la surveillance des enfants dans la cour de récréation ( récréations par classe du fait de la crise sanitaire). Des règles de vie en classe et

dans les espaces de vie de l'école sont expliquées en début d'année et rappelées très régulièrement au cours de l'année. Suite au protocole sanitaire l'accès aux jeux extérieurs n'est pas autorisé.

L'équipe enseignante a décidé de mettre en service quelques vélos par classe. Sachant que ces vélos doivent faire l'objet d'un nettoyage quotidien ou après une période sans utilisation de 12h.

Pour rappel, la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (jouets, livres, jeux, crayons...) est permise dans la classe lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée ou que les objets n'ont pas été utilisés durant 24h)

M. Suc va adresser une demande de travaux auprès du service technique concernant la réalisation de marelles au sol pour les 2 cours de récréations : une seconde marelle pouvait être aménagée dans la cour des moyens et des grands, ainsi que deux marelles dans la cour des petits.

### **Questions à la mairie autour de la communication des informations :**

Un courrier reçu par les parents d'élèves élus attire l'attention de la Mairie sur le fait qu'une communication par Facebook n'est pas très pratique et demande si un canal de diffusion supplémentaire ne pourrait pas être mis en place afin que le directeur puisse travailler en toute sécurité pour lui, son personnel et les enfants.

La Mairie est prête à envisager une communication également sur son site internet. De plus, pour les communications plus importantes, un mot pourrait être distribué par l'intermédiaire des enseignants dans le cahier de liaison.

### **Questions à la Mairie sur la formation continue des ATSEMs :**

Les atsem bénéficient de 6 jours de formation par an. Ces formations sont suivies de manière régulière. Les dernières formations étaient sur les gestes et postures ainsi que sur l'habilitation électrique.

### **Questions à la Mairie concernant le protocole sanitaire appliqué à la cantine:**

Les parents souhaitent être éclairés sur le protocole sanitaire actuellement en place à la cantine.

Les parents élus souhaitent souligner les efforts mis en place par la Mairie pour le maintien de repas chauds et équilibrés.

La Mairie confirme que le maintien de repas chauds et équilibrés est une priorité. A l'heure actuelle, les enfants mangent par classe en respectant 2 mètres de distance entre chaque groupe.

### **Questions à la Mairie sur l'absence de couteau à la cantine pour les enfants et sa manipulation par les ATSEMs:**

La Mairie tient à rassurer les parents d'élèves quant au nettoyage et à la désinfection très régulière des couverts utilisés et précise que l'on ne peut pas envisager la mise en place d'un couteau par assiette pour chaque enfant pour des raisons de sécurité. Concernant les assiettes déjà servies avant la présence des enfants, la Mairie répond que ce dispositif découle des précautions sanitaires en vigueur.

Représentant des Parents d'élèves au conseil d'école

Le Directeur  
M. Jean François SUC



TIRANO Sandra

